

Image not found or type unknown



Cession à titre gratuit & Indivision

Par **lydie2002**, le **03/09/2009** à **20:26**

Bonjour,

je vous expose mon problème, j'espère que vous pourrez m'apporter une réponse...

Voilà, je suis en indivision avec mes 2 soeurs sur une propriété reçu en héritage de mon grand-père et ma mère est usufruitière.

je souhaiterais céder mes parts à mes soeurs sans contrepartie financière.

La question est en ai-je le droit? et combien cela risque t-il de me coûter en frais notarial?

Merci d'avance